

Réserves de pêche valables jusqu'au 31/12/2020 / Cours d'eau domaine public

(Cours d'eau domaine public : voir page 20 et 21)

COURS D'EAU	DENOMINATION	LIMITES DE LA RESERVE		Linéaire de réserves (en m)
		LIMITE AMONT	LIMITE AVAL	
AIN	Passé à poisson Pont du Navoy	50 m à l'amont de la passe à poissons	50 m à l'aval de la passe à poissons	100
AIN	Barrage de Blye	50 m. en amont du barrage	100 m. en aval du barrage de Blye	250
AIN	Barrage Jobez	Barrage Jobez à Fontcaver-Fort	Pont RN 78	100
AIN	Barrage Sauvign-Olivier / Saut de la Saïsse	Barrage Sauvign-Olivier	Saut de la Saïsse (limite lot A11)	300
AIN	Anse de Surchauffant	Mise à l'eau côté Louisiane	Rampe de mise à l'eau pour les baigneurs (bordure extérieure)	Linéaire berges : 285 Largeur moyenne : 172
AIN	Zone du Parchet	Bosquet de bouleaux	Chêne en début de plage	Linéaire berges : 230 Largeur moyenne : 72
AIN	Amont du barrage de Vouglans	100 m. à l'amont du barrage de Vouglans rive droite et gauche	Barrage ouvrage compris	100
AIN	Aval du barrage de Vouglans	Barrage de Vouglans – ouvrage compris	200 m. en aval de ce même barrage	200
AIN	Barrage du Saut-Mortier	50 m. en amont du barrage Saut-Mortier	165 m. en aval de ce même barrage	215
AIN	Barrage de Coislet	50 m. en amont du barrage de Coislet	300 m. en aval de ce même barrage	350
AIN	Lônes de Moux et Curry (aménagées en Frayères par EDF)	Lônes de Moux et Curry	Lônes de Moux et Curry	220
BIENNE	Barrage de Lavancia	50 m. en amont du barrage de Lavancia-Epercy	50 m. en aval du barrage de Lavancia-Epercy	100
DOUBS	Barrage de Crissey (bras et canaux compris)	Barrage de Crissey (ouvrage compris)	Confluence du canal de fuite de l'usine hydroélectrique de Crissey	530
DOUBS	Morte du Wagon	Extrémité en amont de la morte	Ancien épi à 200 m. de la confluence avec le DOUBS - Commune de Pesaux	0 (longueur de la morte 1670 m)
DOUBS	Morte des Jousiers et bassin de Longuy	Lieu-dit « Morte des Fontaines »	Lieu-dit « La levée des Epils »	0 (longueur de la morte 643 m)
DOUBS	Réservoir Solvay	écluse 70	écluse 71	2090
DOUBS	Réservoir du Bief 69-70	CRR: PK 11.27 (rive droite et gauche) et le site de traî en rive droite	CRR: PK 11.37 (rive droite et gauche) et le site de traî en rive droite	100
DOUBS	Réservoir de Crissey	Linéaire reliant un point rive droite (situé à 100 m à l'amont de la cuée rive droite du barrage) et un point rive gauche (situé à 400 m de la cuée rive droite du barrage)	Crête du barrage	680
DOUBS	Réservoir de Dole	CRR: chemin de halage la charité	CRR: chemin de halage	215
DOUBS	Réservoir du barrage de Dole	Crête barrage de Dole	Parémet aval du pont Louis XV	250
DOUBS	Réservoir du barrage d'Azans	Linéaire parallèle située à l'amont du barrage d'Azans	Linéaire parallèle située 50 m à l'amont du barrage d'Azans	250

COURS D'EAU	DENOMINATION	LIMITES DE LA RESERVE		Linéaire de réserves (en m)
		LIMITE AMONT	LIMITE AVAL	
DOUBS	Réservoir Rampe du Cours et port de Dole	50 m en amont de l'écluse 66	Passerelle du port de Dole	750
DOUBS	Réservoir de Rochefort sur Nenon	Entrée de la dérivation navigable	50 m à l'aval de l'écluse	120
DOUBS	Réservoir de Rochefort sur Nenon	Linéaire reliant la cuée rive gauche du barrage navigable (rive droite)	Parémet aval du pont de la CD 78	400
DOUBS	Réservoir de Rochefort sur Nenon	Canal de fuite usine électrique	Confluence avec le Doubs	150
DOUBS	Réservoir d'Audelainge	Linéaire reliant la cuée rive et l'entrée du canal d'aménagé de l'usine électrique rive droite	Perpendiculaire à la rivière située à la confluence aval du canal de fuite de l'usine électrique	580
DOUBS	Réservoir de Molain rouge	Crête de barrage	Linéaire parallèle située à 50 m à l'aval du barrage	50
DOUBS	Réservoir d'Orchamps	Crête de barrage	Parémet aval du pont d'Orchamps	250
DOUBS	Morte d'Etrepigny	Extrémité amont de la morte	Confluence avec le Doubs	20
DOUBS	Réservoir du moulin des malades	D'une perpendiculaire à la rivière reliant un point situé 50 m à l'amont de la cuée rive gauche du barrage au mur du canal navigable	Perpendiculaire à la rivière située à la confluence aval de la dérivation navigable	760
DOUBS	Réservoir du moulin des malades	Entrée de la dérivation navigable	Confluence avec le Doubs	340
DOUBS	Réservoir de Ranchol	Linéaire perpendiculaire à la rivière située 50 m à l'amont du barrage - canal amenée usine électrique	Linéaire parallèle au barrage située 50 m à l'aval de la crête de barrage - parémet aval du pont situé à l'aval de l'usine électrique	390
DOUBS	Réservoir de Dampierre	Extrémité amont morte des lottes	Confluence avec le Doubs	40
DOUBS	Réservoir de Frateans	Perpendiculaire à la rivière située 50 m à l'amont de la crête du barrage, canal amenée usine électrique	Linéaire parallèle au barrage située à 50 m à l'aval de la crête de barrage parémet aval pont canal de fuite l'usine électrique	500
DOUBS	Réservoir du Moulin du Pré	D'une ligne amont reliant un point rive gauche situé à 50 m à l'amont du barrage et un point rive droite situé à 100 m à l'amont de la dérivation	Linéaire perpendiculaire située à la confluence du canal de fuite de l'usine électrique et de la sortie de la dérivation navigable	630
DOUBS	Canal du Rhône au Rhin	50 m à l'amont de chaque écluse à partir des pèrés	50 m à l'aval de chaque écluse à partir des pèrés	
DOUBS	Réservoirs du canal du Rhône au Rhin	Réservoirs du canal du Rhône au Rhin	La pêche est interdite sur les sites suivants : - ponton VNF de 100 m, kilométrage (PK) 14,500, lot DN15 ; - ponton VNF du site de plaisance de Rochefort sur Nenon, PK 26, 100, lot DN10	